

Le Test AntiGénique en Dépistage collectif

Le TAG

Les tests doivent être réalisés par un médecin, un infirmier, un pharmacien, un masseur-kinésithérapeute, une sage-femme ou un chirurgien-dentiste. La liste des tests autorisés est en ligne: <https://covid-19.sante.gouv.fr/tests>

- Accessible auprès des grossistes répartiteurs et plateformes d'achats habituelles de vos PUI ou auprès des officines de ville
- Leur utilisation nécessite les EPI adaptés, les établissements s'approvisionnent de façon autonome en EPI
- Leur utilisation nécessite une **formation préalable au prélèvement nasopharyngé**

Comment se déroule une campagne de tests ?

48h avant, **déclaration obligatoire** sur le [site du ministère de l'Intérieur](#)

Le jour J, **sous la responsabilité d'un médecin, IDE, pharmacien, masseur-kinésithérapeute, sage-femme ou chirurgien-dentiste**

1/ **Entretien** : recueil données patient

2/ **Prélèvement** nasopharyngé (*possibilité de déléguer cet acte aux professionnels habilités et formés*)

3/ Réalisation du **test**: 15-30min (*possibilité de déléguer cet acte aux professionnels habilités et formés*)

4/ **Résultat**: remise d'un compte rendu écrit au patient par le **professionnel de santé responsable** + enregistrement SI-DEP

immédiat avec le code campagne fourni par l'ARS (à demander à ars-oc-covid-ville-tests@ars.sante.fr si vous ne connaissez pas le code campagne)

AMO et Facturation

- **Accessible sans prescription et gratuit pour le patient**
- Indemnisation des professionnels qui réalisent le test par l'assurance maladie (*cf – fiches techniques professionnels de santé*)
- **Facturation conditionnée à la saisie SI-DEP**

TAG ou RT-PCR ?

- Symptomatiques depuis <4jours : **TAG ou RT-PCR**
- Symptomatiques depuis > 4 jours : **RT-PCR**
- Symptomatiques >65ans ou à risque avec un TAG négatif : **RT-PCR**
- Cas contact ou situation de cluster : **TAG ou RT-PCR**
- Asymptomatique en dépistage de masse : **TAG ou RT-PCR**

Traçabilité dans SI-DEP

Identification électronique via **PRO SANTE CONNECT**

→ **Obligation de disposer d'une carte CPS et/ou e-CPS pour s'identifier**

- **Demande de CPS**: <https://esante.gouv.fr/securite/cartes-et-certificats/commandes?offre=cartes>
- **Demande de e-CPS**: <https://wallet.esw.esante.gouv.fr/>
- **ASSISTANCE CPS**: <https://esante.gouv.fr/assistance?theme=carte>
- **Guide d'utilisation SIDEP** : [TELECHARGER LE GUIDE SIDEP](#)

Tests prioritaires ?

- Les **personnes symptomatiques** depuis ≤ 4 jours
- Les cas contacts asymptomatiques détectés isolément ou au sein d'un cluster

Résultat positif ?

- Communication au patient des conduites à tenir (isolement, prise en charge médicale, masques à récupérer dans une pharmacie)
- Délivrance d'un compte rendu écrit
- Saisie du résultat dans SI-DEP

Résultat négatif ?

- Communication gestes barrières
- Délivrance d'un compte rendu écrit
- Saisie du résultat dans SI-DEP
- *Pour les personnes symptomatiques âgées de 65 ans ou plus ou avec facteur de risque, il est recommandé de consulter un médecin et de réaliser un test RT-PCR de confirmation*

Tenir ensemble.